

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

CHIFFRES CLÉS EN EURE-ET-LOIR DEPUIS 2000

- **127** labels
- **85** souscriptions
- **17 650 000 €** de travaux, soit **523** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

La **Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse** est un établissement public médico-social départemental situé à Lèves dans le Département d'Eure-et-Loir (28) en Région Centre-Val de Loire.



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest
Equatop, 61, rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. 02.47.05.28.67
@ : centreouest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

FONDATION D'ALIGRE ET MARIE-THÉRÈSE

10, rue de Josaphat
28300 Lèves
Tél. 02.37.36.45.30
@ : n.lochon@fondation-aligre.com
www.fondation-aligre.com



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE**
CENTRE-VAL DE LOIRE sur **FACEBOOK**



Ce document a été imprimé par
l'entreprise citoyenne

Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Impressions : Crédit Agricole Val de France

LOCALISATION

CONTACTS

PARTENAIRES



SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



Restaurons ensemble

LES VESTIGES DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT ET LA FAÇADE DU BÂTIMENT POMEREU

de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de Lèves (28)

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/51393

« Et si prendre soin du patrimoine participait à prendre soin des autres et aussi de soi... »

Un peu d'histoire ...

La Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse est un établissement public médico-social accueillant plus de 300 personnes adultes handicapées et personnes âgées. Son histoire sur le Département d'Eure-et-Loir est ancienne et reste inscrite sur ses murs et dans son architecture.

A l'origine, elle fut créée par la famille d'Aligre en 1828, sur le site de l'ancienne **abbaye de Josaphat**, fondée en 1117, par l'évêque de Chartres Geoffroy de Lèves, et **dont nous célébrons en 2017 les 900 ans**. Les vestiges de l'abbaye, représentent trois parties distinctes, dont plusieurs éléments sont **classés ou inscrits aux Monuments Historiques** : les cloîtres, les ruines de l'église abbatiale comportant notamment le tombeau de Jean de Salisbury, et le dépôt lapidaire avec des pierres tombales et des gisants. Puis la Fondation d'Aligre fut cédée à la puissance publique en 1962 et devint un établissement public autonome.

Son parc s'étend sur **12 hectares** longeant l'Eure, à proximité de Chartres sur la commune de Lèves.

Nature des travaux

La Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, Maître d'ouvrage, s'engage à restaurer son patrimoine dont l'ensemble des vestiges de l'abbaye de Josaphat. Le premier projet soumis à mobilisation du mécénat populaire est **la restauration des cloîtres** qui encadrent le portail de l'entrée principale de l'établissement.

Ils font face au **bâtiment De Pomereu** de l'autre côté de la cour d'honneur fleurie auquel le second projet est consacré afin de restaurer sa façade en partie centrale, surplombant son perron. Ce bâtiment dont la construction s'acheva en 1882 est entre autres à ce jour l'accueil principal de l'établissement, ouverts aux personnes vivant sur le site et aux personnes extérieures.

Et ainsi ...

Soutenir les projets de rénovation de l'établissement permet de valoriser le patrimoine du site et son histoire, de faire le lien avec son activité contemporaine et de favoriser grâce à cela les rencontres et les échanges entre des personnes qui ne se connaissent pas forcément, handicapées, âgées ou non. A notre échelle locale, ces projets portent donc une manière de construire le vivre ensemble et ainsi notre avenir.



Oui, je fais un don pour aider à la restauration des **vestiges de l'abbaye de Josaphat et de la façade de Pomereu**

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Lèves, dans le département d'Eure-et-Loir, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactives (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu de solidarité sur la Fortune sur les Sociétés

• **Paiement par chèque** : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse et Vestiges de Josaphat** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• **Paiement en espèces** : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Pour les particuliers, votre don est déductible
- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- ou de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par Internet : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/5393

Par courrier : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

VOTRE NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ :

VOTRE ADRESSE :

@ : ☎ :

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès de la commune et de l'association

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Lèves, dans le département d'Eure-et-Loir, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactives (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction.

